

LES CONSCRITS DE 1914 : LA CONTRIBUTION DE LA JEUNESSE FRANÇAISE À LA FORMATION D'UNE ARMÉE DE MASSE

Philippe Boulanger

Belin | *Annales de démographie historique*

2002/1 - no 103
pages 11 à 34

ISSN 0066-2062

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

Pour citer cet article :

Boulanger Philippe, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse »,
Annales de démographie historique, 2002/1 no 103, p. 11-34.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES CONSCRITS DE 1914: LA CONTRIBUTION DE LA JEUNESSE FRANÇAISE À LA FORMATION D'UNE ARMÉE DE MASSE

par Philippe BOULANGER

À l'entrée en guerre de la France le 3 août 1914, le concept de nation armée devient une réalité. Pour la première fois depuis la Révolution et l'Empire, la guerre devient une affaire de masse impliquant chaque citoyen dans la défense du territoire. Des Bretons aux Auvergnats, des Basques aux Lorrains, la conscription réunit toutes les communautés régionales par l'appel des classes¹ (Boulangier, 2001). Plusieurs millions de conscrits de 1914 à 1918 viennent ainsi rejoindre leurs aînés de l'armée de réserve, de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale. Le recrutement militaire sert donc la doctrine de l'armée de masse, héritée des guerres napoléoniennes, où seul le choc des blocs armés met un terme à la rivalité des deux camps. Pour donner forme à ce dessein, la conscription constitue l'édifice de toute l'organisation militaire. En 1914, elle valorise plus le poids des hommes dans la bataille que les nouvelles technologies. C'est pourquoi le recours à une conscription universelle et égalitaire apparaît comme l'une des conditions préalable à la victoire. Les comptes rendus sur le recrutement de l'armée renseignent précisément sur cette réalité de la guerre. Quelle est la contribution de la jeunesse masculine, âgée de dix-sept à vingt ans, dans le recrutement militaire durant la Grande Guerre? La réalité est en fait d'une

grande complexité. L'appel des classes fournit somme toute plusieurs centaines de milliers de conscrits à chaque classe. Mais la période de la guerre et de l'après-guerre constitue une phase de déstabilisation permanente. Les pertes humaines, la prolongation du conflit et les préparations d'offensives nécessitent des rendements en hommes toujours plus élevés.

LE RYTHME INTENSIF DES APPELS ET DES INCORPORATIONS

La première forme de ressources appartient à l'appel des classes de l'armée active². C'est elle qui donne les effectifs les plus nombreux en dehors de l'armée de réserve, de l'armée territoriale et de sa réserve. Elle participe à la réalisation d'une armée de masse. Quelles en sont les finalités et les caractères?

La formation d'une armée de « gros bataillons »

À quel objectif répond la nécessité de recruter plusieurs millions d'hommes? À quelle doctrine militaire sert la conscription? Telles sont les questions que pose l'analyse des archives militaires. Le recrutement militaire a pour but essentiellement de réaliser les « gros bataillons » tandis que les armes techniques restent secondaires devant la

place des fantassins dans la guerre et l'après-guerre. L'armée de masse apparaîtrait comme l'un des éléments fondamentaux de l'organisation militaire.

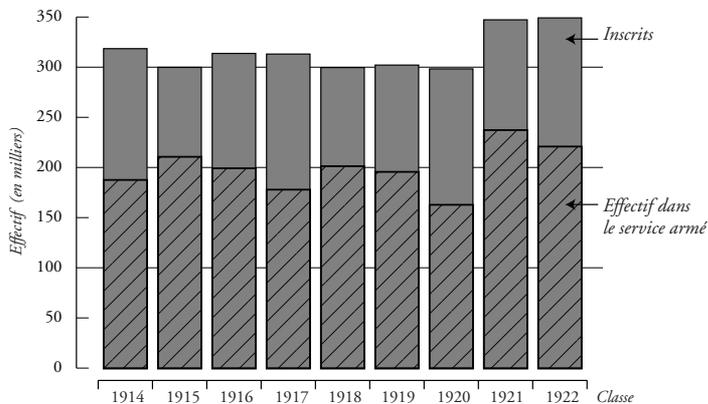
Les effectifs incorporés

D'après les statistiques du ministère de la Guerre, les effectifs de conscrits recensés sont évalués entre 299 000 et 320 000 hommes. Ils varient cependant de plusieurs milliers d'hommes d'une classe à l'autre. Deux grandes tendances peuvent être soulignées. D'abord, seules les classes 1916 (+13 658), 1919 (+2 453), 1921 (+33 538) et 1922 (+1 922) enregistrent un surcroît d'hommes. Ensuite, parmi les classes déficitaires, deux donnent des résultats

particulièrement bas: les classes 1915 (-18 658) et 1918 (-13 446). Ce mauvais résultat conduit alors à trouver d'autres ressources, d'où le renforcement des mesures de récupération durant cette même période. Ces informations ne représentent que le nombre d'hommes susceptibles d'être incorporés. Ces milliers de jeunes gens recensés ne parviendront pas tous à la formation de soldat compte tenu des exemptés, des réfractaires ainsi que des ajournés et des sursitaires (pour le temps de paix). Une fois les opérations du conseil de révision effectuées, ces résultats conduisent à une diminution notable de l'ensemble des classes.

Trois grandes phases peuvent alors être dissociées de 1914 à 1922.

Fig. 1 *Nombre d'hommes incorporés des classes 1914 à 1922*



Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée

1) *Une phase de rendement élevé dans les premières années de la guerre.* Le nombre d'hommes incorporés par rapport au total des inscrits suit une tendance à la hausse jusqu'en 1916. De 91,8 % pour la classe 1914 à 94,9 % pour la classe 1917, la part des inscrits classés aptes au service militaire augmente en forte proportion, alors que, durant la même période, le nombre de jeunes gens recensés baisse de

plusieurs milliers. Le ministère de la Guerre dispose donc d'une ressource moindre mais incorpore un plus grand nombre. Les résultats des offensives des mois précédents, la poursuite de la guerre et les pertes importantes accumulées conduisent à exiger un rendement du recrutement toujours plus élevé. La modulation des critères d'exemption en permet l'application. Un plus grand

nombre de jeunes gens qui auraient pu être exemptés avant la guerre sont incorporés avec l'ensemble des conscrits de leur classe d'âge.

2) *Une phase de rendement en baisse jusqu'à la fin de la guerre.* Les résultats de la conscription chutent pour les dernières classes à la fin de la guerre, soit 70 000 hommes en moins entre les classes 1917 et 1919. À l'incorporation de la classe 1919, 229 000 hommes sont incorporés pour un rendement inférieur de 20 % par rapport à la classe 1917. Le déséquilibre économique, mais aussi le malaise social et moral qui s'installe en France à cette période amènent nécessairement à une révision de la politique de recrutement. Les campagnes et les usines manquent de main-d'œuvre. Les conscrits convoqués sont de plus en plus jeunes. L'opinion publique s'inquiète de la sévérité des mesures de recrutement prises pour les classes précédentes, alors que les offensives militaires réclament des renforts aussi élevés qu'en 1914.

3) *La reprise d'un rendement élevé au lendemain de la guerre.* Le retour à un contexte de paix pourrait faire supposer le prolongement de la tendance précédente. En effet, la politique des effectifs

est révisée dans le sens d'un recrutement moins sévère. Les mesures exceptionnelles de la guerre sont supprimées. Paradoxalement, le rendement par classe dépasse les proportions fixées durant la guerre. Presque 97 % des inscrits sont reconnus aptes au service militaire pour la classe 1920. Ce taux demeure également supérieur à 95 % jusqu'à la classe 1922, tout en amorçant vraisemblablement une phase de décroissance progressive puisqu'il passe de 96,9 % pour la classe 1920 à 95,4 % pour la classe 1922. Les raisons appartiennent en fait à des domaines indépendants de la politique du ministère de la Guerre. D'abord, l'arrivée de contingents alsaciens-lorrains apporte des effectifs importants dans l'application nouvelle des lois républicaines dans les régions retrouvées. Plus de 10 000 d'entre eux sont recrutés dans les armées à partir de la classe 1920. Ensuite, le nombre de jeunes hommes exemptés est moindre non par le durcissement de la sélection mais par la qualité des futurs contingents. Ce dernier critère est donc de nature sociale et témoigne d'une meilleure santé constatée à l'examen des jeunes gens.

Tab. 1 *Effectif des jeunes gens incorporés de 1914 à 1922³*

Classe	Date de l'appel de la classe	Inscrits sur les tableaux de recensement	Hommes incorporés	Rendement (en %)
1914	août-septembre 1914	318 464	292 447	91,8
1915	décembre 1914	299 806	279 112	93
1916	avril 1915	313 710	293 050	93,3
1917	janvier 1916	313 070	297 402	94,9
1918	avril-mai 1917	299 624	257 721	86
1919	avril 1918	302 077	229 215	75,8
1920	mars et octobre 1920	298 302	289 495	96,9
1921	avril 1921	347 213	334 018	96,2
1922	mai et novembre 1922	349 135	333 074	95,4

Source: *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée*

Les affectations dans le service armé et le service auxiliaire

- Le service armé: l'affectation principale des jeunes gens

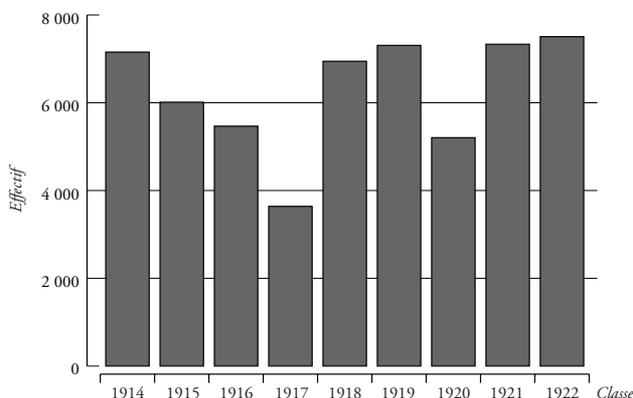
Les ressources du recrutement utilisées par les armées sont classées en grande partie dans le service armé. L'évolution des effectifs des classes 1914 à 1922, par rapport au nombre total d'inscrits, montre que 55 à 70 % d'une classe reconnue apte au service militaire est dirigée vers les armes combattantes.

Des variations se distinguent toutefois. La classe 1915, recrutée par anticipation dans l'alerte de la prolongation de la guerre, fournit le nombre le plus élevé des incorporations dans le service armé. 70 % des conscrits suivent cette voie. La conjoncture explique en grande partie cette évolution. La prise de conscience de la prolongation de la guerre, les lourdes pertes des premières offensives et l'épuisement des réserves de soldats conduisent l'état-major de l'armée à prendre des dispositions particulières pour placer un plus grand nombre dans le service armé. La disponibilité rapide de la classe 1915, dont l'instruction s'achève au terme de trois à sept mois

selon les régiments, traduit cet empressement à pourvoir les unités en troupes de renforts. Il en est de même pour la classe 1918. L'affectation pour les deux tiers (67 %) des conscrits reconnus aptes dans le service armé résulte des échecs de l'offensive de Nivelles du printemps 1917. Les lourdes pertes de cette campagne doivent rapidement être compensées par de nouvelles ressources. Un taux élevé de recrutement dans le service armé caractérise aussi les classes d'après-guerre, à l'exception de la classe 1920. Il est de 68,4 % pour la classe 1921 et de 63,4 % pour la classe 1922.

Quant aux autres classes, la moyenne des effectifs incorporés dans le service armé n'excède pas 62 %, soit un taux à peine supérieur à la moyenne de la classe 1914 prévue en temps de paix (59 %). Les classes rassemblant des taux plus faibles (classes 1917 et 1920), voient au contraire les effectifs du service auxiliaire augmenter. Ce phénomène traduit les décisions du ministère de la Guerre de pourvoir les armées de jeunes gens « récupérés », incapables physiquement de combattre dans les tranchées, et affectés à des postes surtout administratifs.

Fig. 2 *Jeunes gens affectés dans le service armé des classes 1914 à 1922*



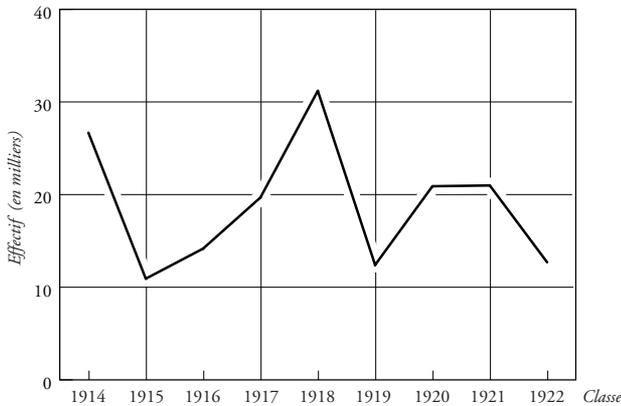
Source: *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée*

- Le versement dans le service auxiliaire pour une minorité des inscrits

Les effectifs versés dans le service auxiliaire correspondent à une faible proportion de la totalité des inscrits. Évalués à 2,2 % pour la classe 1914, ils chutent de moitié jusqu'à la classe 1917 (1,1 %). Le véritable accroissement de leur proportion apparaît

aux dernières classes appelées pendant la guerre. 2,4 % des effectifs totaux y sont incorporés pour la classe 1919; soit l'effectif le plus important pour toute la période étudiée. Les conscrits classés dans le service auxiliaire après la guerre sont en proportion inférieure à ceux de la classe 1914, soit 2,1 % pour les classes 1921 et 1922.

Fig. 3 *Effectifs incorporés dans le service auxiliaire des classes 1914 à 1922*



Source: *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée*

Pour ces neuf années le versement dans le service auxiliaire représente donc un phénomène secondaire en raison de la faible proportion de ses effectifs. Il est vrai que les emplois qui leur sont destinés, surtout dans l'administration, ne sont pas pléthore et ne permettent pas un recrutement illimité. Par ailleurs, la crise des effectifs durant toute la période a conduit aussi le ministère de la Guerre à diminuer progressivement leur nombre au profit du service armé, pour venir combler les déficits de certaines unités.

La répartition par arme des conscrits

La conception militaire de l'emploi des effectifs repose essentiellement sur l'infanterie, considérée comme l'arme maîtresse. Les rendements les plus

importants du recrutement doivent alimenter les « gros bataillons » de l'infanterie. Celle-ci incorpore plus de 65,3 % des jeunes gens pour la classe 1914, puis 91 % pour la classe 1915. Jusqu'à la fin de la guerre, plus de 70 % des recrues y sont versées.

L'après-guerre voit se réduire nettement ces effectifs. La proportion diminue à moins de 48 % des conscrits pour la classe 1921 et atteint tout juste la moitié des effectifs recrutés pour la classe 1922 (50,2 %). En fait, la décroissance des incorporations dans l'infanterie se produit au profit d'une arme qui acquiert une importance croissante sur les champs de bataille, à savoir l'artillerie.

La conception des offensives fait de cette arme un élément essentiel dans le déroulement de la guerre. L'artillerie

accueille déjà plus de 14,8 % des appelés pour la classe 1914, et ses effectifs vont s'accroître progressivement. Elle comprend plus de 21,8 % pour la classe 1918 et atteint un sommet pour la classe 1921 (22,4 %). Un conscrit sur cinq à la fin de la guerre est alors affecté dans l'artillerie.

D'autres armes connaissent aussi un certain essor pendant la guerre. Le génie et l'aéronautique voient leur part de recrutement augmenter régulièrement. De 1,8 % pour la classe 1915, leurs effectifs doublent leur proportion à chaque classe jusqu'au printemps 1917. La classe 1917 comprend plus de 7,1 % d'appelés, mais ce taux chute à 4,3 % pour la classe suivante avant d'augmenter de nouveau jusqu'à 12 % pour la classe 1921. Il en est de même pour les sections d'administration et d'infirmiers militaires dont la part passe de 2 à 9,4 % de la classe 1914 à 1915. Compte tenu de la crise des effectifs et des affectations prioritaires dans d'autres armes, leur proportion décroît rapidement pour atteindre moins de 5 % jusqu'à la classe 1921 et moins de 3 % pour la classe 1922.

En revanche, certaines armes recrutent nettement moins pendant les années de guerre que pendant la période de paix. La cavalerie comprend 8 % des conscrits pour la classe 1914 et seulement 4 % pour la classe 1916. L'emploi inadapté de la cavalerie dans les guerres de tranchées en constitue le principal facteur. Cette tendance se confirme encore durant les années suivantes. Elle représente 2,5 % des recrues pour la classe 1917 et 1 % pour la classe 1918. Le retour à la paix permet par la suite de composer de nouveau ses unités pour atteindre moins de 8 % pour la classe 1922, soit son niveau d'avant-guerre. Le train des équipages militaires constitue

aussi une arme recrutant de moins en moins pendant le conflit en raison du besoin croissant de conscrits dans d'autres armes. La tendance générale suit là aussi une régression importante. Le nombre d'incorporations passe de 1 395 recrues pour la classe 1914 (6,9 %) à 35 (0,02 %) pour la classe 1917. À partir de la classe 1921, son effectif s'accroît progressivement pour atteindre 6,5 % pour la classe 1922, soit son niveau d'avant-guerre.

L'armée de conscrits de 1914 à 1922 est avant tout une armée de fantassins venant nourrir les grandes offensives du nord-est de la France. La doctrine des « gros bataillons » est considérée comme la règle générale en matière d'organisation militaire et réclame des effectifs nombreux. Elle est rendue possible grâce à l'application d'un système de conscription égalitaire et universel. Toute la période de l'entre-deux-guerres est encore marquée par cette exaltation de la nation armée composée de la masse des soldats. L'infanterie apparaît comme la reine des batailles. « Les autres armes l'aident seulement à conquérir un terrain dont elle peut s'emparer par ses propres moyens. » (Dutailly, 1980, 184). L'image commune qui représente les conscrits employés comme fantassins naît de cette doctrine. La conception de l'emploi de l'infanterie n'évolue guère au début de l'entre-deux-guerres, même si une tendance au développement de l'artillerie apparaît.

Par ailleurs, contrairement aux armes traditionnelles, comme la cavalerie, les armes techniques et modernes nécessitent un nombre d'hommes croissant. L'artillerie, le génie et l'aéronautique sont en plein essor durant cette période, en raison des exigences de la guerre et de la recherche de matériels nouveaux.

Tab. 2 Répartition des conscrits par armée

Classe	Équipages de la flotte	Infanterie coloniale	Artillerie coloniale	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	Génie et aéronautique	Train des équipages militaires	Sections d'administration et d'infirmiers militaires	Total
1914	5 145	4 250	940	131 774	15 965	29 950	8 282	1 395	3 840	201 541
1915	?	12 110	450	239 798	2 060	6 500	500	160	2 500	264 078
1916	?		165 338		8 048	15 768	7 724	895	1 950	199 693
1917	?		133 506		4 393	22 745	12 450	35	843	173 970
1918	6 000	?	?	140 709	2 200	44 000	8 800	?	?	201 709
1919	4 774	?	?	162 600	9 000	35 000	15 800	?	?	227 174
1920*	1 903	4 000	500	47 433	9 730	19 270	11 335	1 990	4 990	101 601
1921	6 000	?	?	129 722	16 650	59 500	31 910	9 550	11 440	264 772
1922	5 842	?	?	128 381	20 413	55 265	21 940	16 630	6 882	255 353

Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée

* Les données pour la classe 1920 ne sont pas complètes. Seules les statistiques concernant la deuxième fraction sont ici mentionnées.

L'EXTENSION DU RECRUTEMENT À DE NOUVELLES CATÉGORIES DE JEUNES GENS

Dès le début de la guerre, l'importance des pertes humaines et la préparation des nouvelles offensives militaires amènent le Gouvernement à améliorer le rendement des incorporations au conseil de révision. Celles-ci se révèlent rapidement insuffisantes. Pour combler les déficits des ressources et préparer de nouvelles réserves, la politique des effectifs se tourne vers une ressource incertaine, mais susceptible d'apporter l'aide escomptée. Elle se compose essentiellement des jeunes gens classés avant la guerre soit comme exemptés, soit comme réformés, soit comme ajournés.

L'effort de récupération

La récupération ne porte pas uniquement sur ces catégories de personnel. Les ajournés, les réformés, les hommes du service auxiliaire reconnus comme tels pendant les hostilités, les blessés de guerre, les hommes placés dans des emplois sédentaires dans les services de l'arrière ou de l'intérieur, appartenant tous aux classes appelées de 1914 à 1918, font l'objet d'une politique active de recrutement. À l'heure où toute la société française est soumise à des sacrifices, ces derniers sont considérés, par l'opinion publique, comme des embusqués ou des favorisés, car mis à l'écart de l'effort de guerre. Pour le ministère de la Guerre, ils deviennent un réservoir de combattants non négligeable. Toutes ces mesures ont pour conséquence immédiate de réduire progressivement le nombre d'hommes non mobilisés dans le pays.

Dès lors, ces trois catégories de personnes sont appelées de nouveau à subir des examens médicaux et une visite au conseil de révision, pour compléter les effectifs de la nation en guerre. Ainsi, les jeunes gens des classes 1914 à 1918 sont astreints à plusieurs visites lorsqu'ils n'ont pas déjà été reconnus bons pour le service armé ou auxiliaire. Pour la classe 1914, ceux placés dans les situations précitées sont convoqués au plus six fois devant le conseil de révision ; ceux de la classe 1915, cinq fois.

Tab. 3 *Nombre de révisions par classe*

Classes	Nombre de révisions
1914	6
1915	5
1916	4
1917	4
1918	2
1919	1
1920	1

Source : Document parlementaire n° 335, du 29 juillet 1924

Les statistiques du ministère de la Guerre donnent des informations précises sur le dénombrement et la localisation des deux premières catégories. La dernière ne concerne pas proprement dit le recrutement des conscrits, mais il n'en demeure pas moins qu'elle appartient à ce vaste mouvement national de gestion des ressources mobilisables.

- Les réformés, exemptés, hommes du service auxiliaire et ajournés d'avant-guerre

Les mesures adoptées à l'égard des ajournés, des réformés et des exemptés s'étendent jusqu'en février 1917. Elles apparaissent plus exigeantes au fil de la guerre. Dès le décret du 9 septembre 1914, les réformés et exemptés d'avant

la guerre sont rappelés devant le conseil de révision. À leur tour, les hommes du service auxiliaire sont examinés pour leur passage dans le service armé par le décret du 26 septembre de la même année. Puis, à la session des conseils de révision d'octobre et de novembre 1914, les ajournés des classes 1913 et 1914, appelés à une nouvelle visite, devraient être affectés dans le service soit armé, soit auxiliaire.

Au terme de cette première période de la récupération, plus de 1 600 000 hommes sont reconvoqués pour un nouvel examen. Les résultats apparaissent très variables. À peine plus de 42 % des réformés et des exemptés sont incorporés au terme de l'application du décret du 9 septembre, soit 413 000 hommes versés dans les armées pour un total de 969 000. Quant aux hommes classés dans le service auxiliaire et examinés pour leur passage dans le service armé, la moitié d'entre eux (53,5 %) sont amenés à changer de statut. Ils sont au total 298 000 sur 557 000 à renforcer les unités combattantes. Enfin, à la révision de la classe 1915, la récupération des ajournés des classes 1913 et 1914 donne des résultats supérieurs. Pour les ajournés de la classe 1913, 53,9 % d'entre eux sont versés dans les armées et, en l'occurrence, dans le service armé, soit 15 292 hommes sur 28 335. Pour ceux de la classe 1914, 63,6 % sont recrutés pour les besoins des armées, soit 40 066 hommes sur 65 985.

Une deuxième série de mesures débute au printemps 1915. L'accumulation des pertes et la prolongation de la guerre nécessitent un nouvel apport de ressources humaines. La loi du 6 avril 1915 astreint les réformés des classes 1913 et 1914 à une nouvelle visite. Ils sont respectivement 32,2 % et 36,2 % à

être affectés dans les services armé et auxiliaire. Les hommes les plus valides étant déjà recrutés, les proportions apparaissent moindres que celles résultant du décret du 9 septembre 1914.

Ce sont ensuite les ajournés des classes 1913 et 1914 et les exemptés qui sont appelés l'année suivante, par le décret du 13 avril 1916. Pour les premiers, les proportions affichent encore des résultats très élevés et atteignent globalement le niveau connu dans le cadre de l'application de l'examen de l'automne 1914. Ils sont 57,2 % et 60,4 % à être placés sous les drapeaux, soit 9 641 sur 20 225 pour les deux classes réunies. Quant aux exemptés, un tiers est reconnu apte au service militaire, soit 3 595 hommes sur 11 643.

Enfin, une troisième mesure est décidée à la fin de l'hiver 1916-1917. Par la loi du 20 février 1917, les réformés et exemptés d'avant-guerre sont de nouveau appelés à être examinés. Sur 388 966 hommes convoqués, 148 030 hommes sont repris à la vie civile, soit 38 % d'entre eux. Pour la première fois, la proportion des affectations dans le service auxiliaire (80 449 hommes) est supérieure à celle dans le service armé (67 581) en raison des impératifs en effectifs. Cette nouvelle tendance est rendue possible par un relatif assouplissement de la gestion des soldats, puisque désormais, les exemptés, récupérés massivement pour le service auxiliaire remplacent leurs prédécesseurs affectés dans le service armé. « L'appel de ces hommes sous les drapeaux, précise une note de Nivelles, général commandant en chef des armées de l'Est, du 11 janvier 1917, n'aurait nullement pour objet de les faire venir sur le front, mais il aurait le double avantage d'obliger les inactifs à

s'employer à l'intérieur, et de permettre d'appliquer les efforts de tous aux seuls travaux d'intérêt général⁵. »

Ainsi, au terme de ces trois séries de mesures, les réformés, les exemptés, les hommes du service auxiliaire et les ajournés d'avant-guerre représentent 1 187 497 hommes récupérés sur un total d'hommes examinés de 1 993 524. La récupération de ces hommes a pour dessein de remplacer des sursitaires affectés dans les usines ou dans les campagnes, désignés à leur tour pour renforcer les unités combattantes. Pour le général Nivelles, « en temps de guerre, ce n'est pas aux armées de satisfaire aux besoins de l'intérieur, mais à l'intérieur de satisfaire à ceux des armées⁶. »

La sévérité des mesures de récupération conduit à prélever presque 60 % de ces hommes reconnus, avant les hostilités, inaptes à servir dans les armées. Les résultats de la loi du 20 février 1917 traduisent cependant les limites du recrutement. L'incapacité physique d'un très grand nombre marque un coup d'arrêt à la récupération dans cette réserve humaine. Il faut donc puiser ailleurs les ressources complémentaires de l'incorporation des classes en faisant appel aux catégories d'âge plus jeune et récemment écartées du service militaire.

- Les ajournés, réformés et exemptés au cours des hostilités

La récupération conduit à réviser les statuts des individus écartés des obligations militaires appartenant aussi bien aux classes antérieures à 1914 qu'à celles appelées de 1914 à 1918. Cinq lois successives fixent le cadre d'examen pour ces dernières.

La première loi date du 6 avril 1915. Quelques mois après le déclenchement du conflit, les réformés et les ajournés

des classes 1914 et 1915 sont appelés devant le conseil de révision pour une nouvelle visite. Un quart des réformés sont ainsi reconnus aptes au service militaire et presque la moitié des ajournés connaissent le même sort (40,6 %). Au total, ce sont 65 182 hommes sur 220 400 qui quittent leur foyer pour rejoindre les rangs de l'armée.

Une deuxième loi vient renforcer cette première mesure, dans une ambiance de chasse aux embusqués. Les conditions de recrutement se sont profondément assouplies dans le but de dispenser le moins d'hommes possible des obligations militaires. Trois catégories sont concernées par la loi du 17 août 1915, dite loi Dalbiez, à savoir les hommes en sursis d'appel pour le service des administrations publiques, les réformés n° 2 (réformés après le 2 août 1914) et les exemptés et réformés volontaires désireux de contracter un engagement pour la durée de la guerre. Les opérations permettent aux armées de bénéficier d'un nouvel apport de 37 351 hommes, dont 1 693 volontaires pour un engagement, soit 11 % des ressources ainsi recrutées.

La loi du 13 avril 1916 apparaît la plus sévère en matière de récupération. Les effectifs acquis par la révision des ajournés et des exemptés des classes 1915 à 1917 atteignent des résultats jamais obtenus jusque-là. Concernant les ajournés des classes 1915 à 1917, les proportions sont très élevées, respectivement de 62,6 %, 64,2 % et de 64,8 %. Un total de 134 164 hommes est versé dans le service armé ou auxiliaire sur 201 727 ajournés examinés. Lorsque cette loi est de nouveau appliquée en 1917 pour les ajournés des classes 1913 à 1917, la proportion des récupérés atteint encore 62 %, soit 44 918 hommes pour un total de 72 189.

L'effort de récupération se porte aussi sur les exemptés des classes 1915 à 1917, où les rendements apparaissent toutefois dans des proportions moindres. Ces résultats varient en fonction de l'ancienneté de la classe. La classe 1915 fournit ainsi le contingent le plus nombreux, soit 3 808 hommes sur 14 194 (26,8 %). La classe 1916 enregistre 2 550 hommes récupérés sur un total de 12 046 (21,1 %). Enfin, la classe 1917 donne le contingent le plus faible, soit 1 490 hommes sur 11 003 (13,5 %).

La fin de la guerre est marquée par une course effrénée aux effectifs. Deux lois sont adoptées pour pallier les déficits dont la dernière en août 1918.

La loi du 2 janvier 1918 convoque les ajournés des classes 1913 à 1918 et les exemptés de la classe 1918. Parmi les 76 752 ajournés examinés de ces classes, 35 104 sont versés dans les armées, soit un rendement de 46,9 %. La proportion des exemptés de la classe 1918 est moindre cependant. 9,6 % d'entre eux sont l'objet d'un changement de statut, soit 709 sur 8 216 dont les deux tiers sont affectés dans le service armé et un tiers dans le service auxiliaire. La plus grande partie n'est pas récupérée cependant, puisque 6 719 hommes sont dispensés des obligations militaires.

Enfin, alors que le déroulement du conflit nécessite un nombre plus important d'hommes dans les armées, une nouvelle loi est adoptée le 2 août 1918 portant sur la révision des ajournés des classes 1918 et 1919 et les exemptés de la classe 1919. Les proportions d'hommes récupérés sont nettement en-dessous des résultats obtenus pour les classes antérieures, soit 28,5 % pour la catégorie des ajournés et 7,3 % pour celle des exemptés. Ce sont encore plusieurs milliers d'hommes qui viennent ainsi

renforcer les rangs de l'armée. Parmi les 74 664 ajournés examinés, 21 342 sont mis à la disposition des armées dont 90 % placés immédiatement dans le service armé. La récupération des exemptés de la classe 1919 donne des résultats relativement faibles par rapport aux classes précédentes, soit un total de 606 hommes sur 8 216 examinés (7,3 %). La réduction du nombre de récupérés ne traduit aucunement des conditions de recrutement moins sévères que par le passé, mais témoigne de l'essoufflement des efforts d'incorporation de ces classes.

À la suite de l'application de ces quatre mesures, plus de 48 % des réformés, ajournés et exemptés des classes 1915 à 1919 sont intégrés, dont une très grande proportion dans le service armé, soit un total de 335 987 hommes sur 698 589. Ce rendement élevé de la récupération est à mettre en parallèle avec la précédente catégorie. Ce sont, en somme, six « dispensés » des obligations militaires sur dix qui sont versés ou reversés dans le service armé et auxiliaire.

Une dernière catégorie de jeunes gens fait partie de la politique de la récupération. Elle ne concerne pas directement les conscrits appartenant par leur classe à l'armée active. Il n'en demeure pas moins qu'elle représente l'étendue des efforts du Gouvernement pour répondre aux besoins des armées.

- Les blessés et malades, des hommes dans les services sédentaires

La récupération des blessés et malades n'a pas pour résultat d'amener aux armées des effectifs nouveaux, mais témoigne toutefois de l'effort de recrutement poussé jusqu'à des limites extrêmes. La loi du 10 avril 1917 joue un rôle déterminant dans cette politique. Elle permet effectivement de

visiter périodiquement les hommes du service auxiliaire temporairement inaptes. D'après le document parlementaire n° 335, du 29 juillet 1924, sur « le bilan des pertes, et morts et blessés, faites au cours de la guerre par les nations belligérantes », la récupération de ces catégories de personnes s'élève à des proportions importantes. En 1916, pour cent malades et blessés traités, 92,8 % sont versés de nouveau aux armées⁷. Les moyennes mensuelles des blessés récupérés, y compris les malades, affectés au front sont, du 1^{er} juillet 1916 au 31 décembre 1916 de 28 304 hommes, du 1^{er} juillet 1917 au 31 décembre 1917 de 36 477 hommes, du 1^{er} juillet 1918 au 31 décembre 1918 de 29 100 hommes. Pendant les années 1916, 1917 et 1918, la proportion des blessés guéris et récupérés est de 78,9 %.

Une étude sur les délais de récupération pour le deuxième semestre 1916 et le premier semestre 1917 fait apparaître que le temps de convalescence et d'affectation au front est en moyenne d'un mois. Sur 100 blessés, 88 sont redevenus aptes pour le front, 62 sont récupérés dans la zone des armées, dont 20 en moins d'un mois, 21 en un mois, 21 en deux mois, et 26 récupérés dans la zone de l'intérieur. Parmi ces 26 récupérés, le délai de récupération est évalué à 5 mois, soit 2 en deux mois, 3 en trois mois, 7 en quatre mois, 7 en cinq mois, 4 en six mois, 3 en sept mois. 3 parmi les 100 cas étudiés redeviennent bons pour les emplois dans le territoire. Les blessés et malades non récupérés représentent une proportion au final très faible, soit 9 % d'entre eux du fait que 0,8 % décèdent de leurs blessures et 8,2 % sont réformés.

Pour le deuxième semestre 1917 et le premier semestre 1918, les mêmes

conclusions sont données à la suite d'un sondage identique. 90 % des blessés et malades sont récupérés dans les premiers mois de leur convalescence.

En somme, le taux de récupération pour la totalité des blessés et malades est évalué aux environs de 88 %, dont 60 % récupérables en un mois.

La récupération a lieu également dans les services sédentaires. D'une part les prélèvements se produisent sur les effectifs mobilisés des services de l'intérieur. Deux types de prélèvements sont organisés durant la guerre. Tous les services civils, à l'exception des usines travaillant pour le ministère de la Guerre, doivent réduire au strict minimum leur personnel militaire. Ces prélèvements sont ensuite étendus au personnel des Armées, lorsque les services de l'intérieur cessent de satisfaire aux besoins de spécialistes de toutes catégories. D'autre part, les prélèvements aux armées sont effectués d'abord sur les spécialistes des usines de guerre, puis les mineurs, bûcherons pour le génie, ouvriers des ateliers et personnel des réseaux pour les chemins de fer, personnel des ports et de la navigation, marins, spécialistes divers de l'alimentation, du ravitaillement, des services de l'intendance et de santé.

En août 1915, la loi Dalbiez impose l'emploi de chaque homme du service armé dans la zone des armées, ainsi que le maintien de tout homme apte au combat dans un service de l'intérieur, s'il est reconnu indispensable à l'intérêt de la nation. L'état-major de l'armée, en novembre 1916, décide que « l'entretien des effectifs des armées reposera, pour une notable partie, dans l'avenir, sur la contribution du personnel actuellement employé dans l'intérieur ». Autrement dit, tous les militaires du service armé,

mobilisables ou aptes à devenir mobilisables, doivent être progressivement envoyés aux armées après avoir été relevés par du « personnel de remplacement » non destiné aux armées⁸. Il en est de même pour les hommes du service auxiliaire, remplacés par des ressources prises dans le personnel civil masculin ou féminin.

Les résultats de l'application de la loi Dalbiez quant à cette catégorie d'administrés ne sont pas négligeables. La plupart des rapports d'inspection des dépôts d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie mentionnent les bons résultats obtenus par l'application de la loi. Celui réalisé sur le 128^e régiment d'infanterie, en octobre 1915, replié d'Abbeville à Landernau, fait part de la récupération de tous les employés sédentaires appartenant au service armé qui sont désormais remplacés par des hommes du service auxiliaire. Toutefois, ils sont aussi nombreux à dénoncer l'épuisement des ressources en personnel de ce service. La récupération répond aux besoins en hommes appartenant au service armé, mais ces derniers ne sont pas remplacés dans la même proportion. Dans le 4^e régiment de Cuirassiers, basé à Tours, en octobre 1915, on manque d'engagés spéciaux et de personnel du service auxiliaire⁹. Dans la X^e région militaire, l'effort de récupération engendre les mêmes inconvénients¹⁰. Les remplacements des récupérés à des emplois importants dans les dépôts ne seraient pas assurés, faute de ressources ou à cause d'une mauvaise gestion administrative souvent limitée à l'échelle de la région. Tel est le cas des cordonniers du service armé récupérés, qui, dès la fin octobre 1915, sont rappelés dans les dépôts de la zone de l'intérieur en raison de l'augmentation des commandes.

Outre l'épuisement rapide des ressources en hommes du service auxiliaire, la valeur physique des récupérés à l'automne 1915 est signalée comme déficiente. « La qualité de ces récupérés est inférieure, car les commissions de réforme ont pris tout ce qu'elles ont pu », indique un rapport du Premier bureau¹¹. Il est vrai que les résultats de l'application du décret du 9 septembre 1914 avaient permis de récupérer des hommes exemptés et réformés d'avant-guerre dont l'inaptitude physique datait de plusieurs années et avait pu disparaître avec le temps. Or, il en est tout autrement des récupérés de la loi Dalbiez, classés inaptes au service armé seulement quelques mois avant l'application de la loi.

Au 1^{er} novembre 1915, les récupérations s'élèvent à 4 019 hommes, 26 550 hommes du service armé relevés de leur emploi dans les dépôts et services, 448 hommes relevés de leur emploi dans les établissements travaillant pour la défense nationale et reçus par les dépôts¹². Le Premier bureau du ministère de la Guerre n'aspire d'ailleurs qu'à renforcer l'application de la loi Dalbiez. Le 21 novembre 1915, est rédigée une note destinée aux généraux commandant les régions militaires ainsi qu'aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, dans laquelle est indiqué l'épuisement total des ressources en hommes du service auxiliaire. « Il convient de fixer de nouvelles classes limites pour répondre aux besoins des dépôts et des services ; seule la nécessité de favoriser le plus possible la vie économique du pays et des travaux agricoles a retardé jusqu'ici cette mesure¹³. » Le 23 novembre 1915, il est demandé expressément de procéder à de nouvelles convocations d'hommes placés dans des

emplois sédentaires. Ce type de mesures se poursuit jusqu'à la fin de la guerre.

L'application de la loi est encore de rigueur jusqu'à l'armistice et donne, selon la Commission de l'armée, des résultats inégaux suivant les régions militaires¹⁴. D'après le général commandant la VII^e région, la loi Dalbiez ne serait pas appliquée avec la « célérité qui était due et ne l'est pas encore complètement »¹⁵. Au ministère des Affaires étrangères, par exemple, des situations illégales se maintiendraient. La Maison de la Presse (organisme de censure et de propagande) comprendrait des militaires du service armé sans spécialité indispensable. Dans certains établissements et usines travaillant pour la défense nationale, des dénonciations réclament l'application des sanctions prévues par la loi. Au début de mai 1918, une opération qui est préparée dans la discrétion la plus totale, organise une nouvelle étape de la récupération des hommes laissés pour des besoins d'ordre économique dans les services de l'intérieur. « Un certain nombre d'hommes seront relevés des établissements de l'État et des usines pour être mis à la disposition du général commandant en chef les armées du Nord et du Nord-Est¹⁶. » Cette mesure est appliquée uniquement aux ouvriers mobilisés du service auxiliaire des classes 1903 et plus jeunes, et témoigne de la gravité de la crise des effectifs dans une période où l'armée française fait face à de nouvelles offensives allemandes. Quelques semaines plus tard, le 20 mai 1918, ce sont les hommes du service auxiliaire, affectés à l'arrière, et ceux de la même catégorie mis à la disposition de l'armement des classes 1906 et plus jeunes qui sont reconnus aptes au service armé, sans consultation devant la commission de réforme, et envoyés directement dans la zone des armées¹⁷.

Les généraux commandant les armées ont la charge de trouver des ressources de remplacement.

Le nombre d'hommes employés à l'intérieur ne fait que décroître à partir de l'été 1915. En juillet 1916, 350 000 militaires sont recensés dans ces services. Cet effectif chute à 100 000 en janvier 1918. En grande partie, le personnel appartenant au service armé est remplacé par des hommes du service auxiliaire et par du personnel civil¹⁸. À partir du début de l'année 1917, des instructions sont données pour accentuer le remplacement de ces hommes par du personnel féminin, principalement dans les emplois de secrétaires des bureaux de recrutement et les états-majors de l'armée, et de télégraphistes¹⁹.

La politique de recrutement du ministère de la Guerre nécessite des ressources humaines toujours plus importantes. Les classes d'âge appelées devant le conseil de révision sont soumises à une sélection plus sévère. Les « écartés » des obligations militaires sont rappelés à leur tour tandis que les militaires employés dans les services de l'intérieur sont amenés à rejoindre la zone des armées. C'est là l'essentiel des moyens de recrutement. Pourtant, il existe encore une troisième source de recrutement non moins négligeable, les engagements volontaires.

L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

L'engagement dans l'armée est une autre voie de recrutement. Durant la guerre et l'après-guerre, il concerne des adolescents, des anciens réformés qui n'ont pas attendu les lois de récupération, des vétérans de la précédente guerre que leur l'âge écarte d'emblée de la mobilisation générale. Ils proviennent de toutes les classes de la société pour contracter l'un des trois engagements

possibles, à savoir un engagement volontaire de trois, quatre ou cinq ans, un engagement pour la durée de la guerre, un engagement spécial en vertu des dispositions de la loi Dalbiez²⁰.

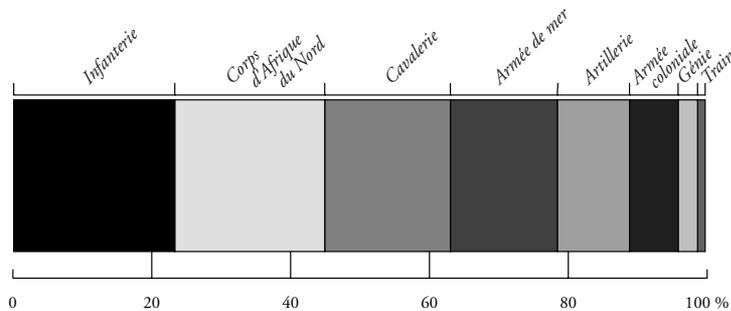
● L'apport important des engagements volontaires ordinaires

Le nombre d'engagements volontaires contractés pour une durée de trois, quatre ou cinq ans connaît des variations importantes selon les années et présente trois tendances majeures. Une première tendance de baisse des effectifs est enregistrée de 1914 à 1915. De 26 673 engagements en 1914, leur nombre chute brutalement à 10 921 hommes en 1915.

Une deuxième tendance se révèle à partir de 1915 jusqu'à la fin de la guerre. Elle se caractérise par une reprise progressive du recrutement volontaire. De 10 921 en 1915, elle atteint 19 685 hommes en 1917 pour culminer à 31 197 hommes en 1918, soit trois fois le niveau de 1915. Au lendemain de la guerre, une nouvelle tendance se dessine. De 1919 à 1922, les effectifs fluctuent entre 12 400 et 21 000 engagements.

Force est de constater que ces résultats corroborent l'analyse effectuée sur les engagements volontaires durant la guerre en Lozère et dans l'Hérault par Jules Maurin. Celui-ci distingue effectivement trois phases. Une première phase d'engagements nombreux correspond à la

Fig. 4 Engagements volontaires ordinaires de 1914 à 1922



Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée

période de la mobilisation générale. Elle traduit le comportement patriotique de certains hommes, animés par le désir de participer activement à la lutte contre l'Allemagne. La deuxième phase est celle d'une réduction des effectifs qui s'étend aux classes 1915 et 1916. La prise de conscience de la prolongation de la guerre et des bilans des pertes provoque un sentiment d'incertitude et d'hésitation

parmi les éventuels volontaires. Ces comportements expliquent la baisse brutale observée pour 1915. Enfin, une phase de croissance de leur effectif après 1915 manifeste non pas un engouement patriotique général mais une volonté de bénéficier de certains avantages offerts par l'engagement volontaire, dont le choix de l'arme d'incorporation. « Et c'est justement parce que la guerre tue, mais

qu'on s'est rendu compte qu'elle ne tuait pas indistinctement, qu'elle choisissait ses morts de préférence dans l'infanterie, qu'on s'engage à qui mieux mieux pour tenter d'en réchapper. » (Maurin, 1992, 263). Cette vague « de la planque » apparaît bien réelle puisque dès les lendemains de la guerre, le nombre d'engagements pour trois, quatre ou cinq ans fléchit au niveau de celui enregistré en 1916.

Au lendemain de la guerre, l'augmentation provisoire du nombre d'engagements s'explique par plusieurs causes. En 1920 et 1921, elle traduit l'apparition d'un phénomène social et culturel relatif à l'attitude de certains conscrits des régions libérées. Deux hypothèses contradictoires mais déjà constatées pendant la guerre peuvent être avancées. Celle tout d'abord d'une volonté d'intégration de certains d'entre eux manifestant ouvertement leur appartenance à la nation française. Celle également de profiter de certains avantages acquis par le volontariat. À cette période, les Alsaciens-Lorrains font l'objet d'une politique d'assimilation particulière. Leur affectation s'effectue généralement au sud de l'ancienne frontière de 1914. Certains ont pu contracter un engagement pour éviter une affectation trop éloignée et difficile à supporter, bénéficier d'un rapprochement de domicile par le choix de la garnison et de l'arme.

Cette tendance ne saurait s'expliquer uniquement par la manifestation des Alsaciens-Lorrains. Il est possible de supposer que certains jeunes gens aspirent réellement soit à s'engager pour un long terme dans l'armée, donc à devancer l'appel de leur classe, soit à choisir leur arme et notamment, les armes techniques nouvelles qui peuvent susciter une certaine fascination. L'aéronautique a vu multiplier par trois ses

effectifs d'engagés volontaires entre 1919 et 1920, passant de 739 à 2 509. Le génie ou l'armée de mer, en des proportions moindres, connaissent un regain d'intérêt également parmi les volontaires. Par ailleurs, l'engagement ordinaire récupère également un grand nombre de candidatures qui, à l'origine, sont destinées à un engagement pour la durée de la guerre afin de profiter de certains avantages. Or, la guerre achevée, ces derniers ne sont plus appliqués. Certains jeunes gens se sont laissés surprendre par cette nouvelle disposition et se seraient tournés alors vers l'engagement ordinaire. Un rapport du Premier bureau de l'état-major de l'armée confirme cette hypothèse. « Beaucoup de jeunes gens s'étant laissés surprendre par l'ouverture des conseils de révision et la suspension des engagements pour la durée de la guerre, ont préféré, par un sentiment très humain mais qui n'a rien à voir avec le patriotisme, contracter un engagement de 4 ou 5 ans dans l'artillerie ou dans la cavalerie, plutôt que de risquer, en se laissant appeler, d'être incorporés dans l'infanterie²¹. »

La répartition des engagés volontaires par arme, de 1914 à 1922, révèle les grandes tendances du recrutement des volontaires. En 1914, l'arme qui accueille le plus grand nombre de volontaires est l'infanterie. 5 101 hommes sur 26 673 sont ainsi affectés. Les corps d'Afrique, dans lesquels sont envoyés les volontaires d'Alsace et de Lorraine, obtiennent des résultats presque similaires quoique légèrement inférieurs. 4 743 hommes se portent volontaires pour servir outre-Méditerranée, soit 21,6 % de l'effectif total. Ces deux armes incorporent, elles, presque la moitié des contingents de volontaires.

La cavalerie est la troisième arme choisie. Elle représente 18,1 % de l'effectif total, soit 3 983 hommes, suivie de peu par l'armée de mer qui incorpore 15,4 % des volontaires, soit 3 392 hommes. L'artillerie représente 10,4 % des affectations (2 298). Enfin, dans de faibles proportions, le génie et le train comprennent respectivement 2,8 % et 1,1 % des incorporés, soit 625 et 243 hommes.

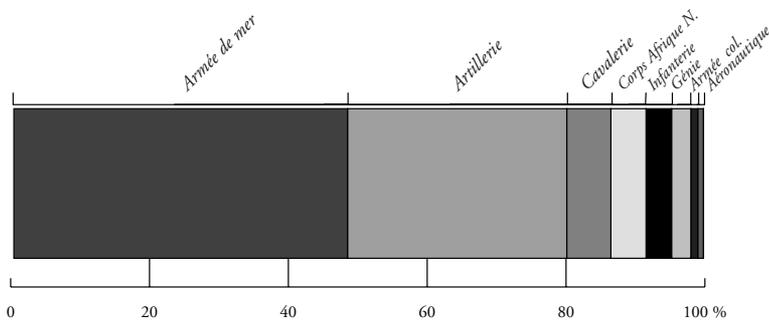
Jusqu'à la fin de la guerre, la répartition des volontaires par arme varie en fonction des circonstances et des besoins des armées. Les armes les plus recherchées en 1914 ne correspondent plus aux affectations les plus nombreuses. L'infanterie et les corps d'Afrique du Nord représentent respectivement 4 % et 5 %. Les affectations de la cavalerie sont en recul. Elles n'enregistrent que 6 % des demandes à cette date. Le train perd également plusieurs centaines d'hommes au terme de cette évolution, accueillant 0,04 % des effectifs totaux, soit 14 hommes.

En revanche, d'autres armes voient leur effectif augmenter dans des proportions très importantes. Tel est le cas de l'armée de mer, qui comprend 48 % des

hommes, et de l'artillerie qui en reçoit 32 %. Enfin, une arme nouvelle, qui joue un rôle croissant dans la guerre, accueille elle aussi un effectif encore faible mais non négligeable. L'aéronautique intègre 182 volontaires en 1915 (1,6 %), 195 en 1916 (1,3 %), puis 242 (0,8 %) en 1918.

Cette évolution traduit deux phénomènes parallèles. Celui tout d'abord des besoins de l'armée accrus dans certaines armes, comme l'artillerie ou l'aéronautique. La cavalerie n'attire plus pour son prestige. L'autre correspond à des attitudes déjà définies par Jules Maurin. L'accroissement des effectifs dans certaines armes, comme l'armée de mer et l'artillerie, s'explique par la recherche d'une affectation « de la planque ». Le paysan beauceron Grenadou offre un exemple significatif. Il apprend par des engagés volontaires, rencontrés dans le tramway qui le ramène de Chartres, l'avantage de choisir son régiment en contractant un engagement. Peu décidé à se laisser affecter dans l'infanterie – « Tout le monde dans l'infanterie », lui explique l'administration militaire –, il attend le jour de ses dix-huit ans, en septembre

Fig. 5 Engagés volontaires par arme en 1914



Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée

1915, pour s'engager durant quatre ans dans le 26^e régiment d'artillerie (Grenadou, Prévost, 1978, 67). Par ailleurs, les exemptés, réformés et ajournés, dont la convocation pour un nouvel examen dans le cadre de la récupération est envisagée voire effective, participent également à cet élan du recrutement volontaire pour des raisons identiques. Connaissant la grande efficacité de la politique de récupération et les exigences de la guerre, certains pourraient voir l'engagement militaire comme une solution salvatrice.

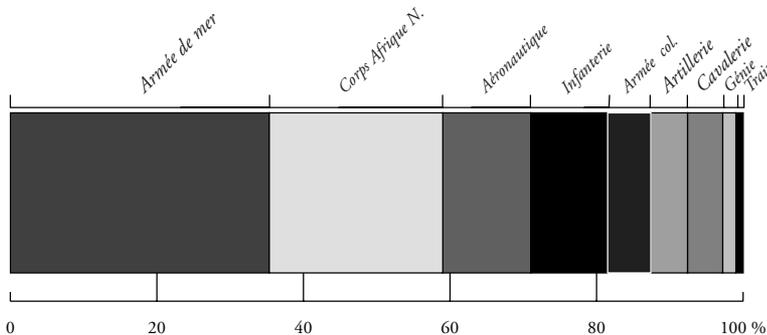
Au retour de la paix, une nouvelle tendance apparaît. L'aéronautique confirme son effet attractif chez les jeunes gens. Elle rassemble désormais plus de 12 % des volontaires en 1921. L'infanterie voit augmenter ses effectifs de plus de la moitié. 10 % optent pour cette arme. Il en est de même pour les corps d'Afrique du Nord (24 %). D'autres armes accueillent un nombre croissant de volontaires. Tel est le cas pour la cavalerie, réunissant 6 % des hommes, du train (1 %), l'armée coloniale (6 %).

En revanche, les autres armes enregistrent des réductions d'effectifs. L'armée

de mer continue de recevoir le contingent le plus important de volontaires, même si sa proportion tend à diminuer progressivement (35 %). L'artillerie connaît aussi une chute de ses effectifs (5 %). Le génie se trouve dans la même situation. 2 % d'entre eux intègrent une unité de cette arme.

Aucun changement majeur n'intervient après la classe 1921. L'armée de mer accueille de nombreux volontaires du fait des avantages et des conditions plus attrayantes. La modernisation des conditions de vie et la mode de l'aviation peuvent être considérées comme des facteurs d'attraction pour une arme en plein essor qu'est l'aéronautique. L'artillerie, dont la guerre avait montré la prédominance sur les champs de bataille, perd de son poids en période de paix au profit de l'infanterie qui est moins redoutée, mais pas plus envisagée comme une affectation de la « planque ». Enfin, les corps d'Afrique du Nord connaissent une croissance de recrutement très importante. De 1918 à 1921, les proportions passent de 5 à 24 % de l'effectif total. En réalité, ce sont probablement les Alsaciens-Lorrains volontaires qui composent ces contingents. La principale

Fig. 6 Engagés volontaires par arme en 1918



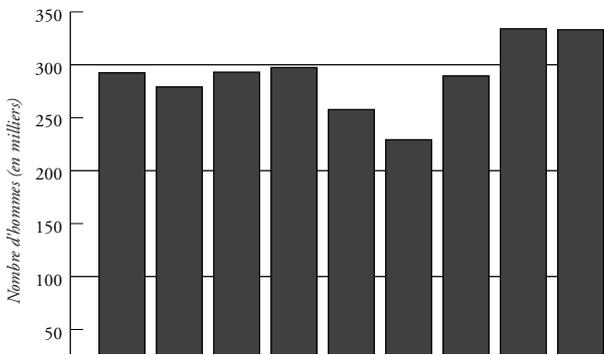
Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée

destination de leur affectation, imposée et non désignée pendant les hostilités, avait été l'Algérie. Il semble que cette tendance se poursuive dans les premières années d'après-guerre jusqu'en 1922, à moins qu'ils n'aient demandé une affectation rapprochée, où la fin des mesures d'assimilation à leur égard coïncide avec une chute de cette proportion.

- La diminution constante des engagements pour la durée de la guerre

Les engagements pour la durée de la guerre suivent en grande partie la même tendance que pour celle des engagements volontaires ordinaires. En 1914, le nombre des engagements de cette catégorie atteint le niveau le plus élevé de toute la guerre. 45 775 sont incorporés

Fig. 7 *Engagés volontaires par arme en 1921*



Source : *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée*

sous ce statut, soit 35,4 % du total de 1914 à 1918. Une période de décroissance progressive apparaît dès 1915 où sont comptabilisés 25 817 engagements. En 1916 et 1917, leur nombre continue de fléchir dans des proportions importantes. En 1917, 14 051 engagements spéciaux sont acceptés, soit 10,8 % du total. En 1918, s'amorce cependant une reprise qui atteint 25 817 hommes, soit le niveau enregistré pour 1915.

Cette évolution traduit différents comportements. En 1914, dans l'enthousiasme patriotique qui caractérise la mobilisation générale, surtout dans les grandes villes, les demandes se font nombreuses. La guerre est envisagée comme une campagne de quelques mois. Ce type d'engagement est donc un

engagement pour le court terme, destiné à répondre à un mouvement collectif de défense du territoire. La plupart des engagés pour la durée de la guerre sont d'ailleurs des hommes de tous les âges, mais l'élan patriotique se manifeste surtout parmi les moins de 20 ans. Selon le ministère de la Guerre, parmi les 45 775 engagements souscrits par des Français, 25 046 sont âgés de 17 à 20 ans, 18 249 de 21 à 46 ans, 2 480 ont plus de 46 ans²².

À partir de 1915 jusqu'à 1918, les engagements se font moins nombreux. La prise de conscience d'une guerre longue, la diffusion des nouvelles des soldats au front attirent moins de candidats, sauf ceux animés encore d'un esprit patriotique. En outre, le rappel

des hommes de la réserve, de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale limite le nombre des demandes. C'est pourquoi ce type de recrutement est contracté par des hommes de plus en plus jeunes. Parmi les 30 226 engagements, 21 813 sont âgés entre 17 et 21 ans, 3 163 entre 22 et 46 ans, 841 au-dessus de 46 ans. Les plus motivés ont donc moins de 21 ans. Ils représentent 72 % de ce type d'engagements en 1915, 92 % en 1916, 92 % en 1917 contre 54,7 % en 1914²³.

Il faut attendre 1918 pour rencontrer un changement d'attitude. Le revirement de la situation militaire au profit des Alliés en juillet 1918, l'exaltation d'un dénouement certain et l'ombre de la victoire qui se dessine dans un futur proche décident certains à rompre une situation d'hésitation. L'engagement volontaire ne devient plus dès lors une source de risque, mais un gage de réussite, qui peut être récompensé par l'aura de la gloire. En outre, la politique de récupération ayant appelé déjà les plus valides, il ne reste plus beaucoup d'hommes âgés de 24 ans et plus pour s'engager dans la guerre. Comme pour les années précédentes, ce sont surtout les jeunes gens de 17 à 23 ans qui devancent l'appel. Ils représentent 96,4 %, soit 24 157 hommes sur 25 058 durant cette année. Quant aux autres tranches d'âge, leur nombre se tarit. Les demandes d'engagement sont évaluées à 859 pour les hommes âgés entre 24 et 48 ans et 42 pour les plus de 48 ans.

L'effort volontaire pour la durée de la guerre est donc supporté en grande partie par des adolescents. 101 390 sur 129 602 appartiennent à des classes non encore appelées de 1914 à 1918, 24 570 à des classes sous les drapeaux et 3 642 à des classes de l'armée de réserve et plus.

- La part secondaire des engagements spéciaux réservés aux étudiants des Grandes écoles

Enfin, les engagements spéciaux de 1914 à 1922 ne constituent pas un effectif important en matière de recrutement. Ils concernent quelques centaines, voire quelques milliers d'hommes. En fait, ce résultat s'explique par des critères spécifiques de recrutement, réservés à une minorité de jeunes gens membres des grandes écoles.

Les statistiques du ministère de la Guerre ne permettent pas de dresser la liste complète de ces engagements par origine des établissements de 1914 à 1922. Seuls les résultats publiés pour les années 1914 et 1920 à 1922 donnent les effectifs précis pour ceux dont au moins un élève s'est manifesté.

En 1914, seulement cinq Grandes écoles enregistrent des départs aux armées sous ce statut. L'École spéciale militaire rassemble de loin la proportion la plus élevée, soit 50 % d'entre eux (706 élèves). Elle est suivie de l'École polytechnique (400), l'École du service de santé militaire (178), l'École normale supérieure (25) et l'École forestière (1).

À partir de 1920, toutes les Grandes écoles prévues par les articles 23 et 26 de la loi de recrutement militaire sont mentionnées²⁴. Les élèves de l'École spéciale militaire demeurent les plus nombreux à contracter cet engagement. Ils représentent 77,9 % en 1920, 50 % en 1921, 73 % en 1922. L'École polytechnique fournit également les plus importants contingents, soit 15,1 % en 1920, 17,2 % en 1921, 22,5 % en 1922. Des élèves appartenant à d'autres Écoles s'engagent également dans des proportions souvent infimes. L'École normale supérieure voit stagner son

quota d'engagements spéciaux à 15 et 16 élèves par an²⁵. L'École centrale des arts et manufactures donne 39 engagés en 1920 (4,2 %), 7 en 1921 (1 %) et aucun en 1922. Quant aux autres écoles mentionnées dans l'article 23, la plupart ne voient qu'un ou deux élèves contracter un engagement spécial. Tel est le cas, entre autres exemples, des élèves de l'École des ponts et chaussées, qui sont 3 en 1920, 1 en 1921 et aucun en 1922.

Dans le cadre de l'application de l'article 26²⁶, les écoles militaires rassemblent les effectifs les plus nombreux. Les élèves de l'École navale sont 319 (88,6 %) en 1920, 5 (2 %) en 1921 et 11 (5,6 %) en 1922. Il en est de même de l'École du service de santé militaire et de l'École de médecine navale, qui représentent des contingents variables, mais non négligeables. Enfin, les engagés des autres écoles apparaissent peu nombreux, de l'ordre de l'unité.

L'évolution du nombre des engagés spéciaux traduit les mutations des comportements de ces étudiants. Il ne paraît pas étonnant tout d'abord que ce soient des écoles militaires qui fournissent les contingents les plus élevés. Les conscrits sont informés des possibilités de recrutement et les exploitent. Il en est autrement des autres écoles où l'information sur les engagements n'est pas diffusée. Selon un rapport de la Direction de l'infanterie, le faible résultat obtenu pour les années 1914 et 1915 s'expliquerait par « l'absence de publicité et la longueur des opérations administratives »²⁷.

Les possibilités d'engagement sont par la suite diffusées aux jeunes gens et une large publicité leur est donnée par voie de presse et d'affiches dans les communes. Des circulaires sont envoyées aux préfets

pour les inciter à s'engager. « Dans cette source de recrutement encore on doit trouver de quoi alimenter pour une bonne part les administrations diverses (...) et libérer ainsi notamment des hommes du service auxiliaire, aptes à d'autres tâches²⁸. » L'accent est mis sur le principe que l'engagé spécial est prioritaire sur les hommes du service auxiliaire pour occuper certains emplois dans les services de l'intérieur. Les formalités administratives sont aussi simplifiées pour accélérer le délai de l'incorporation. Il est rappelé également les nombreux avantages offerts, qui sont en outre redéfinis par une circulaire du 25 juillet 1915 : paie substantielle, chambre et repas en ville, faculté de circuler librement après l'appel du soir, emploi fixe pour toute la durée de la guerre, choix de la résidence, dispense de toute visite de récupération. Les résultats apparaissent immédiats en 1916. La reprise atteint un niveau dix fois supérieur à celui de 1915.

Leur nombre fléchit en 1917 et 1918, faisant présumer des attitudes d'hésitation ou de refus de s'engager avant la date d'appel de leur classe. Le contexte social, la lassitude du conflit et la fin d'une guerre pressentie à partir de l'été 1918 contribuent à limiter le nombre des demandes. Par ailleurs, les appels par anticipation donnent moins l'occasion d'être informé sur les modalités du contrat d'engagement. L'intégration dans leur école est à peine achevée que le ministère de la Guerre les convoque devant le conseil de révision. Enfin, la relative reprise des demandes en 1920 doit être nuancée. L'ouverture du recrutement dans les Grandes écoles amène à augmenter les probabilités des engagements. Ces écoles forment des jeunes gens plus nombreux et susceptibles de s'engager

pour achever leurs obligations militaires au plus tôt. En fait, le nombre d'étudiants engagés représente toujours une partie secondaire de leur totalité.

Force est de constater que la Grande Guerre constitue une période d'exception dans l'histoire de la conscription. Pourquoi ? D'abord, l'état d'urgence, la crise des effectifs, le déséquilibre de la vie de la nation ont demandé à adapter constamment le recrutement militaire à une situation nationale elle-même en transformation. Les appels par anticipation devenus la norme au fil des années, la politique de récupération, qui a entraîné un afflux d'effectifs, doivent répondre aux exigences accrues des armées. Les modifications apportées ne sont pas sans conséquence sur le fonctionnement de la

conscription après la guerre. La loi des « Trois ans » (août 1913) apparaît alors inapplicable dans son intégralité, ce qui conduit à une réforme de l'institution au début des années vingt. De plus, l'appel des classes n'a pas suffi pour alimenter les armées. D'autres moyens de recrutement sont adoptés à partir de l'engagement volontaire et de la récupération. Au final, ce sont plusieurs millions d'hommes qui sont incorporés, ce qui est rendu possible uniquement par le caractère universel de la conscription dans une situation d'exception.

Philippe BOULANGER
Université Paris-Sorbonne
Institut de géographie
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris

Philippe.Boulanger@paris4.sorbonne.fr

NOTES

1. Une classe d'âge correspond à tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans inscrits sur les tableaux de recrutement.
2. L'armée active comprend tous les jeunes gens incorporés soit dans le service militaire armé soit dans le service auxiliaire. Elle se compose, en outre, de tous les hommes placés sous les drapeaux à un autre titre (engagés, rengagés). Le passage dans l'armée active est plus connu sous l'expression « service militaire » et s'étend sur une durée de trois années en temps de paix.
3. Ce tableau appelle un commentaire. Il synthétise une série d'opérations du recrutement militaire. La somme des hommes incorporés résulte de l'addition des jeunes gens incorporés dans le service armé et auxiliaire, des engagés volontaires, des ajournés reconnus bons pour le service militaire après un nouvel examen devant le conseil de révision et des sursitaires qui rejoignent leur classe d'origine.
4. Ne sont pas compris les engagés volontaires.
5. Service historique de l'armée de terre, SHAT ci-après, 7 N 142.
6. Note du 11 janvier 1917. SHAT, 7 N 142.
7. Les résultats de cette enquête sont les suivants :
 - Guéris : 64,3 %
 - Convalescents : 28,5 %
 - Réformés : 5,7 %
 - Décédés : 1,4 %
8. Note du Premier Bureau, Organisation et mobilisation de l'armée, novembre 1916. SHAT, 7 N 429
9. Rapport d'inspection du 128^e régiment d'infanterie, 18 octobre 1915. SHAT, 7 N 429.
10. « Les ressources en spécialistes ne permettent jamais de donner satisfaction aux demandes. » Rapport de l'état-major de la X^e région militaire, 18 octobre 1915. SHAT, 7 N 429.
11. Rapport daté de la fin du mois d'octobre (sans autre précision) sur l'application de l'article 3 de la loi Dalbiez. Premier Bureau de l'état-major de l'armée. SHAT, 7 N 427.
12. SHAT, 5 N 134.
13. Les classes limites regroupent un ensemble de catégories de conscrits correspondant à des

professions diverses. Ce sont les seules catégories à bénéficier théoriquement de mesures d'exception. Elles réunissent les professions suivantes : tailleurs, cordonniers, bourelriers, selliers, maréchaux-ferrants, boulangers, bouchers, dactylographes, secrétaires, ouvriers en fer et en bois, infirmiers. Les jeunes gens appartenant à ces catégories sont de moins en moins épargnés par l'effort de récupération. Il est demandé progressivement de les incorporer dans le service auxiliaire. SHAT, 7 N 141.

14. Rapport de la Commission de l'armée sur l'application de la loi Dalbiez, 14 février 1917. SHAT, 7 N 543.

15. Rapport du 8 novembre 1915. SHAT, 7 N 543.

16. Rapport du général commandant la VII^e Région, 1917. Le rapport se conclut en des termes significatifs : « Il est grave que la loi puisse être bafouée à ce point. La loi y est dédaignée tandis que l'embuscade se manifeste avec force. Il apparaît "l'inopérance des procédés de contrôle existants, et la défaillance des autorités chargées d'appliquer la loi". » SHAT, 7 N 543.

17. Circulaire du Premier Bureau de l'état-major de l'armée, 20 mai 1918. SHAT, 7 N 148.

18. En 1916, un projet de classement méthodique des militaires du service auxiliaire est discuté au ministère de la Guerre. Il prévoit que les hommes du service auxiliaire chargés de remplacer les hommes du service armé soient classés en cinq catégories sur un plan professionnel, à savoir ouvriers de diverses professions (en bois, en fer, etc.), infirmiers, secrétaires (calligraphie, dactylographie, sténographie, transmission, etc.), manœuvres et manutentionnaires (charretiers, gros manœuvres, etc.). Sur un plan physique, ils seraient classés en quatre catégories, selon leur aptitude à marcher avec sac, sans sac, à s'adapter à « la vie dans les armées pour y remplir des fonctions normales de leur état professionnel » et à « la vie en plein air ». L'ensemble de ces opérations de classement serait confié à un colonel dans chaque région militaire. Ce projet ne sera jamais appliqué mais témoigne de la réelle importance de la question de la gestion des récupérés.

19. D'autres mesures de récupération sont prises à l'égard des « vieilles classes », c'est-à-dire des classes de la réserve de l'armée territoriale. Le

service des gardes de voies de communication, par exemple, est aux deux tiers supprimés. Ce sont ainsi 35 000 hommes qui sont versés dans les armées. Le service de place s'est vu appliquer les mêmes mesures. Document parlementaire, n° 335, 29 juillet 1924, p. 1275-1313.

20. Les comptes rendus sur le recrutement de l'armée relatifs aux engagements volontaires donnent des informations différentes selon les méthodes de recensement employées. La première porte sur un recensement des engagements par année. Elle tient compte de toutes les situations du recrutement des volontaires réalisés soit à l'occasion de l'appel d'une classe, soit pendant la révision de catégories d'administrés dans le cadre de la récupération. La seconde consiste à présenter les statistiques par classe. Elle ne prend en compte que les individus examinés par le conseil de révision avec l'appel d'une classe.

21. Rapport du 1^{er} Bureau, état-major de l'armée, 1920 (sans autre précision). SHAT, 7 N 488.

22. Compte rendu sur le recrutement de l'armée pour l'année 1914.

23. De 17 à 23 ans : 17 404 en 1916, 12 970 en 1917.

De 24 à 48 ans : 1 314 en 1916, 985 en 1917.

Plus de 46 ans : 183 en 1916, 96 en 1917.

Source : Comptes rendus sur le recrutement de l'armée.

24. Les Écoles mentionnées dans l'article 23 de la loi de 1913 sur le recrutement militaire sont les suivantes : École spéciale militaire, École polytechnique, École normale supérieure, École forestière, École centrale des arts et manufactures, École nationale des mines, École des ponts-et-chaussées, École des mines de Saint-Étienne.

25. Soit des proportions, par rapport au total des engagements spéciaux, de 1,7 % en 1920, 2,1 % en 1921, 2,3 % en 1922.

26. Les Écoles mentionnées dans l'article 26 de la loi sont les suivantes : École du service de santé militaire, École de pharmacie, Écoles vétérinaires, École navale, École d'administration de la Marine, École de la médecine navale, École de l'administration de la marine, École de l'administration de l'Inscription maritime.

27. Rapport du 2^e Bureau « recrutement », Direction de l'infanterie, 26 décembre 1915. SHAT, 7 N 144.

28. *Op. cit.*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOULANGER, Philippe (2001), *La France devant la conscription, géographie historique d'une institution républicaine 1914-1922*, Paris, Economica.
- DUTAILLY, Henry (1980), *Les problèmes de l'Armée de Terre française, 1935-1939*, Paris, Imprimerie nationale.
- MAURIN, Jules (1992), « Les combattants face à l'épreuve de 1914 à 1918 » in *Histoire militaire de la France* (sous la dir. André Corvisier), tome 3, Paris, PUF.
- GRENADOU, Ephraïm et PRÉVOST, Alain (1978), *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, « Points histoire ».

RÉSUMÉ

Cet article met en évidence l'importance quantitative du recrutement militaire au sein de la population adolescente masculine durant la Grande Guerre. Durant quatre ans, l'application de la conscription, qui repose sur la loi d'août 1913, permet le recrutement de presque deux millions d'hommes, soit généralement près de 90 % d'une classe d'âge. Elle doit permettre de constituer une armée de masse et d'alimenter les « gros bataillons » de l'infanterie. En

1914, 65 % des jeunes recrues sont affectées dans l'infanterie et, après la guerre, plus de la moitié d'entre elles le sont encore. Cette doctrine repose sur le principe que la victoire s'acquiert par le nombre, au terme d'une guerre courte. L'universalité et l'égalité des obligations militaires se sont imposées au début du siècle comme les conditions de sa réalisation. Tous les jeunes gens de 20 ans sont soumis au même régime quelle que soit leur origine sociale ou géographique.

SUMMARY

This article gives prominence to the quantitative importance of the military recruitment among the youth male population during the Great War. During four years, the application of the conscription, that depends on the law of August 1913, permits the recruitment of about two millions men, that means about 90% of a category of age. That permits to constitute an army of mass, able to supply the "big batalions" of the infantry. In 1914, 65% of the young new

members belongs to the infantry and, even after the war, half of them still belong to it. This doctrine depends on the principle that victory is a matter of number according to the term of a short time war. The universality and the equality of the war's obligations were imperative at the beginning of the XXth century as the conditions of its realization. Every young aged of 20 are were required to follow the same rules, no matter can be their social or geographical origins.